

MINISTERE DES FINANCES DE LA GUINEE BISSAU

-

Haut-commissariat à la lutte contre la COVID-19

-

**AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DE
COVID-19**

-

Lettre de Recommandations

**Période du 01 juin 2020 au 31 décembre 2021
(18 mois)**

MINISTERE DES FINANCES

Haut-commissariat à la lutte contre la COVID-19

-

AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS DU HAUT-COMMISSARIAT A LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Av. Amílcar Cabral N° 67, Ministère des Finances, 1er étage.

Bissau – Guinée Bissau

Lettre de recommandations – période du 01 juin 2020 au 31 décembre 2021

Monsieur le Secrétaire Général

Vous nous avez confié une mission d'audit des rapports financiers de la riposte à la pandémie de COVID-19 pour la période de juin 2020 à décembre 2021. Dans le cadre de cette mission, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne existant. Nous avons le plaisir de vous adresser la lettre de recommandations résultant de la conduite de notre mission.

Nos travaux n'ont porté que sur les procédures essentielles à la réalisation de notre mission de certification. Ils ne mettent donc pas en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement déceler. De plus, les remarques que nous formulons, font abstraction des points forts de votre contrôle interne.

Nous tenons à remercier toute l'équipe du Ministère des Finances pour l'accueil qui nous a été réservé et de la coopération dont nous avons bénéficié de la part de l'ensemble du personnel du Haut-Commissariat au cours de cette mission.

Nous restons bien entendu, à votre entière disposition pour vous apporter toutes précisions que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dakar, le 01 janvier 2023

Deloitte Sénégal



Dicko Selly DIOP SECK
Associée

Deloitte Sénégal
Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Tél: 33 849 65 05 - Fax: 33 849 65 10
BP: 21416 Dakar - Ponty

1. Contexte et diligences d’audit

1.1 Contexte

Dans le cadre de la riposte d’urgence Covid 19, le Haut-Commissariat à la lutte contre la Covid-19 a été créée le 05 juin 2020 par décret présidentiel n°19/2020. Le Haut-Commissariat est sous la tutelle de la Présidence.

Elle a essentiellement trois (03) rôles :

- reformuler le plan stratégique ;
- coordonner les partenariats ;
- redynamiser la lutte contre le coronavirus et son confinement respectif.

Les activités du Haut-Commissariat sont financées à hauteur de 69% par le Gouvernement Bissau à travers un financement d’urgence du FMI, 19% par des organismes internationaux (UEMOA, OMS, PLAN INTERNATIONAL, etc.) et 13% par des recettes issues des tests Covid 19.

Notre mission a consisté à réaliser l’audit des rapports financiers de la riposte à la pandémie de COVID-19 pour la période de juin 2020 à décembre 2021.

Nous vous présentons ci-dessous les observations issues de nos travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes dudit exercice.

1.2 Rappel de nos diligences d’audit

Les diligences majeures mises en œuvre ont été principalement les suivantes :

- prise de connaissance et appréciation du dispositif de contrôle interne ;
- entretien avec les acteurs clés du Projet ;
- vérification par sondage et tests de cohérence des principales dépenses engagées ;
- vérification de la conformité de la gestion des ressources avec les dispositions des accords de financement applicables et dans un souci d’efficience ;
- vérification de la gestion des comptes bancaires du projet « COVID-19 » ;
- vérification de l’existence des états de rapprochements bancaires ;
- vérification de l’inventaire du matériel du projet « COVID-19 » ;
- contrôle des justificatifs des dépenses sur les fonds reçus ;
- vérification du respect des procédures de passation des marchés pour l’acquisition des travaux, biens et services ;
- vérification de la tenue des écritures, comptes et documents comptables ;
- demande de confirmation de soldes des tiers en relation avec le Projet « COVID-19 » ;

2. Constats sur l'exercice

Constats, Risques et Recommandations	Priorité
2.1 <u>Fiche de présence du personnel de santé pour les dépenses de subventions techniques</u> Les liasses des pièces justificatives de certains subventions des techniciens de santé ne sont pas disponibles au niveau du classement des documents comptables du Haut-Commissariat. Sur 415 millions de FCFA (27 transactions) de dépenses de subventions techniciens de santé testées, soit 20% du total des dépenses de subventions techniciens de santé, nous n'avons pas reçu les fiches de présence signées par les directeurs d'hôpitaux pour un montant de 343 millions de FCFA (25 transactions), soit 83% de notre échantillon. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de la correcte justification de la dépense. Ce mode de procédé ne permet pas de faire le lien entre le montant de la dépense, la demande de subvention et la fiche de présence du personnel de santé. <u>Risque :</u> Risque de fraude sur les subventions accordées aux techniciens de santé. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat : - de bien définir dans le manuel les procédures de classements des documents comptables et financiers ; - de joindre chaque demande de subventions techniques, la fiche de présence de tout le personnel de santé bénéficiaire, la demande de subvention COES et la note de service fixant le taux horaire. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, Risques et Recommandations	Priorité
<u>2.2 Note de service fixant le taux horaires des subventions techniciens de santé</u> Le Haut-Commissariat a accordé des subventions aux techniciens de santé pour un montant global de 2 099 millions de FCFA. Sur la période de juin 2020 à avril 2021, les taux horaires appliqués sur ces subventions sont fixés à 35 000 FCFA pour le coordonnateur, vice coordonnateur et assistant technique médical, 5 000 FCFA pour les secrétaires et 20 000 FCFA pour les chauffeurs. Nous ne disposons pas d’une note de service qui fixe le taux horaire. Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la correcte mesure de la dépense. Selon le Directeur Financier, ces taux horaires sont hérités de la Commission Interministérielle. Cette commission avait été créée avant le Haut-Commissariat. Toutefois, nous n’avons pas eu connaissance d’une note ou arrêté interministériel fixant ces taux horaires. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les subventions pour un montant global de 1 803 millions de FCFA appliquées sur la période antérieure à la mise en place de cette note de service. Cependant, nous avons relevé l’existence d’une note de service en date du 14 avril 2021 fixant les taux des subventions des techniciens de santé. Ces taux sont largement inférieurs à ceux appliqués de juin 2020 à mi-avril 2021. <u>Risque :</u> Risque de fraude. Risque sur la réalité. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat de s’assurer de l’existence d’un document officiel avant tout décaissement dans le cadre des subventions accordées au personnel de santé ou tout autre tiers dans le cadre de la riposte Covid 19. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Moyenne

Constats, impact et Recommandations	Priorité
<u>2.3 Absence de justificatifs d'utilisation de subventions accordées</u> Au cours de notre mission, nous avons noté l'absence de justificatifs sur une subvention de 15 millions de FCFA accordée au Secrétaire d'Etat à la communication sociale. Le montant de la subvention est fixé à 30 millions de FCFA, payable en deux versements. Le protocole d'accord stipule à son article 5 que, l'autre moitié est payée dans les six mois sur justification de l'utilisation des fonds mis à disposition dans la première tranche. Toutefois, nous n'avons pas reçu les documents justificatifs (facture et récapitulatif des dépenses) liés au premier versement. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer de la réalité de cette dépense de 15 millions de FCFA. Néanmoins, le second versement n'a toujours pas fait l'objet de versement jusqu'à la date d'émission de cette présente lettre. <u>Risque :</u> Risque de fraude. Risque de réalité. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat, pour toute subvention accordée à un ministère, agence de l'Etat ou structure locale dans le cadre de la riposte Covid-19, de récupérer la documentation nécessaire (rapport d'exécution, factures probantes, etc.) en vue de s'assurer de la conformité entre le protocole d'accord et les dépenses engagées. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Moyenne

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2 .4 <u>Cumul de tâches incompatibles</u> Nous avons relevé que la plupart des contrats sont signés par le Coordinateur des services administratifs, logistiques et financiers et non par le Haut-Commissaire qui fait office de Directeur Général. Le Coordinateur des services administratifs, logistiques et financiers est le supérieur hiérarchique directe du comptable. Il a un accès à la comptabilité, participe à la rédaction des rapports financiers et dispose d'un pouvoir de signataire des comptes bancaires. Selon le Coordonnateur des services administratifs et financiers, il y a une délégation de pouvoirs qui l'autorise à signer les contrats. Toutefois, cette délégation présente comme condition le fait de faire viser le contrat par le haut-commissaire, ce qui n'a pas été le cas pour les contrats signés avec Orange Money et MTN Money Guinée Bissau. <u>Risque :</u> Risque de fraude <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat de veiller au respect de la séparation des tâches. Les contrats peuvent être signés par le Haut-Commissaire afin de permettre au Coordinateur des services administratifs, logistiques et financiers de veiller à sa correcte exécution. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations	Priorité
<u>2.5 Non-respect intangibilité bilan de clôture – bilan d’ouverture au niveau de la caisse</u> Nous avons relevé sur le rapport 8 que l’intangibilité bilan de clôture -bilan d’ouverture n’est pas respecté au niveau du solde caisse. Le rapport n°7 est clôturé avec un solde caisse de 1 040 193 FCFA alors que sur celui du n°8, le solde d’ouverture de la caisse est de 1 469 493 FCFA, soit un écart de 429 300 FCFA. Nous ne pouvons par conséquent pas nous prononcer sur le solde de la caisse à la date du 31 décembre 2021. Risque : Non-respect du principe d’intangibilité du bilan Risque de fraude sur la caisse <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat de veiller au respect de l’intangibilité bilan de clôture-bilan d’ouverture lors de l’établissement des rapports financiers. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations							Priorité
2.6 Absence de justificatifs probants de certaines dépenses							Haute
Lors de nos diligences, nous avons noté l’absence de documents justificatifs au niveau de certaines dépenses de formation intégrées dans les régions sanitaires pour un montant global de 55 millions de FCFA.							
Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :							
Dates	Numéros	Equipe	Comptes	Noms	Libellés	Solde	
30/11/2020	374	Equipa de	629001	Formação	Formação integrada nas regiões sanitárias, Equipa de Resposta Rapida	33 295 950	
30/11/2020	375	Técnicos d	629002	Formação	Formação integrada nas regiões sanitárias, Técnicos de Saúde	21 482 235	
Total						54 778 185	
Nous n’avons pas obtenu :							
- le contrat signé avec les formateurs ; - les fiches de présence signées par les participants ; - les attestations de formation délivrées ; - la procédure de sélection des formateurs.							
Nous ne pouvons par conséquent pas nous prononcer sur la réalité des dépenses de formation comptabilisées							
Risque :							
Risque de fraude sur les dépenses de formations							
Recommandations :							
Nous recommandons au Haut-Commissariat de mettre en place un ensemble de procédures en vue d’autoriser et de valider toute formation à effectuer par un tiers personne physique ou morale pour les besoins de la riposte Covid 19.							
Commentaires Haut-Commissariat :							
Nous en prenons bonne note.							

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2.7 Dépenses à justifier Nous avons relevé dans le dernier tableau du rapport financier n°8 des dépenses à justifier pour un montant global de 294 millions de FCFA. Selon l'équipe de Coordination, ces décaissements sont inscrits dans cette rubrique car les dépenses y liées sont en attente d'analyse et de validation par le Haut- Commissariat à la lutte contre la Covid-19. Il s'agit principalement de montants versés par le Haut-Commissariat aux opérateurs de transfert d'argent (Orange Money et MTN Guinée Bissau) pour que ces derniers puissent directement procéder au règlement des prestataires chargés de la vaccination et de la sensibilisation de la population sur la Covid-19. Le détail ainsi que les pièces justificatives de ces dépenses/décaissements ne nous ont pas été transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des dépenses répertoriées dans le rapport financier <u>Risque :</u> Risque de fraude Risque sur l'exactitude du solde des rapports financiers <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat d'analyser ces dépenses, nous transmettre les documents justificatifs nécessaires et de procéder à leur régularisation <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations	Priorité												
2.8 <u>Ecart exploitation réponse de confirmation Hôtel Malaika</u> L'exploitation de la réponse à la demande de confirmation de solde de l'Hôtel Malaika a fait ressortir un écart non expliqué de 212 100 000 FCFA entre les dépenses d'hébergement des techniciens de santé cubains dans le cadre de la riposte Covid-19 figurant dans les rapports financiers et celles confirmées par l'hôtel Malaika. Cet écart est en défaveur de la comptabilité et est détaillé comme suit : <table data-bbox="398 523 1688 798"> <tr> <th>Désignation</th><th>Dépenses d'hébergement</th></tr> <tr> <td>Montant comptabilisé dans les rapports financiers</td><td>62 000 000 FCFA</td></tr> <tr> <td>Montant confirmé par l'hôtel Malaika</td><td>274 100 000 FCFA</td></tr> <tr> <td> dont paiement direct reçu du Haut-Commissariat</td><td>62 000 000 FCFA</td></tr> <tr> <td>Paie ment directs effectués et confirmés par le Ministère des Finances</td><td>113 974 910 FCFA</td></tr> <tr> <td>Ecart à justifier</td><td>98 125 090 FCFA</td></tr> </table> En l'absence de justification, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité et la correcte imputation de ces dépenses d'hébergement sur la période auditée. Risque : Exactitude des soldes fournisseurs Exhaustivité des dépenses comptabilisées <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat d'analyser et d'expliquer cet écart et de veiller à faire des réconciliations avec les tiers afin de justifier les soldes des comptes de ces derniers figurant en comptabilité <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Désignation	Dépenses d'hébergement	Montant comptabilisé dans les rapports financiers	62 000 000 FCFA	Montant confirmé par l'hôtel Malaika	274 100 000 FCFA	dont paiement direct reçu du Haut-Commissariat	62 000 000 FCFA	Paie ment directs effectués et confirmés par le Ministère des Finances	113 974 910 FCFA	Ecart à justifier	98 125 090 FCFA	Haute
Désignation	Dépenses d'hébergement												
Montant comptabilisé dans les rapports financiers	62 000 000 FCFA												
Montant confirmé par l'hôtel Malaika	274 100 000 FCFA												
dont paiement direct reçu du Haut-Commissariat	62 000 000 FCFA												
Paie ment directs effectués et confirmés par le Ministère des Finances	113 974 910 FCFA												
Ecart à justifier	98 125 090 FCFA												

Constats, impact et Recommandations	Priorité								
2.9 Subventions reçues de l’UEMOA Nous avons relevé un écart expliqué de 1 000 millions de FCFA entre le montant de la subvention financière accordée par l’UEMOA dans le cadre de la riposte COVID 19 et celui figurant dans les rapports financiers au 31 décembre 2021. <table border="1" data-bbox="423 373 1662 566"> <thead> <tr> <th>Désignation</th><th>Subvention reçue de l’UEMOA</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant comptabilisé dans les rapports financiers</td><td>500 millions de FCFA</td></tr> <tr> <td>Montant confirmé par l’UEMOA</td><td>1 500 millions de FCFA</td></tr> <tr> <td>Ecart</td><td>1 000 millions de FCFA</td></tr> </tbody> </table> Selon le coordonnateur, cet écart s’explique par le fait que l’UEMOA a viré un montant de 500 millions de FCFA dans les comptes du Haut-Commissariat et un montant de 1 000 millions de FCFA dans les comptes du Trésor Public. Cependant, nous avons envoyé une demande d’information au Ministère des Finances qui confirme avoir reçu le montant de 1 000 millions de FCFA de l’UEMOA pour le compte du Haut-Commissariat. Toutefois, dans le rapport financier, le Haut-Commissariat a comptabilisé un montant de 500 millions de FCFA dans la rubrique fonds reçus de l’UEMOA au lieu de 1 500 millions de FCFA. Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la correcte imputation des fonds reçus par bailleurs au niveau du rapport financier. Risque : Imputation des subventions reçues Présentation du rapport financier Recommandations : Nous vous invitons à procéder aux corrections nécessaires. Commentaires Haut-Commissariat : Nous en prenons bonne note.	Désignation	Subvention reçue de l’UEMOA	Montant comptabilisé dans les rapports financiers	500 millions de FCFA	Montant confirmé par l’UEMOA	1 500 millions de FCFA	Ecart	1 000 millions de FCFA	Haute
Désignation	Subvention reçue de l’UEMOA								
Montant comptabilisé dans les rapports financiers	500 millions de FCFA								
Montant confirmé par l’UEMOA	1 500 millions de FCFA								
Ecart	1 000 millions de FCFA								

Constats, impact et Recommandations	Priorité								
2.10 Recettes des tests Covid reçues via MTN Money L'exploitation de la réponse à notre demande de confirmation et d'information adressée à MTN a permis de relever un écart de 90 millions de FCFA entre les recettes des tests covid mentionnées dans les rapports financiers et celles figurant dans la réponse de MTN. Cet écart inexpliqué est en faveur de la comptabilité et se présente comme suit : <table data-bbox="562 483 1525 655"> <tr> <th>Libellé</th><th>Recettes des tests Covid-19</th></tr> <tr> <td>Montant Comptabilisé dans les états financiers</td><td>115 millions de FCFA</td></tr> <tr> <td>Montant confirmé par MTN Money</td><td>25 millions de FCFA</td></tr> <tr> <td>Ecart</td><td>90 millions de FCFA</td></tr> </table> En l'absence de justification de cet écart, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et l'exhaustivité des recettes issues des tests covid comptabilisées dans les rapports financiers de la période sous revue. Risque : Réalité des recettes issues des tests Covid. Exhaustivité des recettes issues des tests Covid. Recommandations : Nous vous invitons à analyser ces écarts et à procéder aux corrections nécessaires. Commentaires Haut-Commissariat : Nous en prenons bonne note.	Libellé	Recettes des tests Covid-19	Montant Comptabilisé dans les états financiers	115 millions de FCFA	Montant confirmé par MTN Money	25 millions de FCFA	Ecart	90 millions de FCFA	Haute
Libellé	Recettes des tests Covid-19								
Montant Comptabilisé dans les états financiers	115 millions de FCFA								
Montant confirmé par MTN Money	25 millions de FCFA								
Ecart	90 millions de FCFA								

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2.11 <u>Demandes de confirmation et d'informations</u> Conformément à nos normes d'exercice professionnel, nous avons adressé des demandes de confirmation et d'informations auprès des tiers en relation avec le Projet « COVID 19 ». A la date de la présente lettre de recommandations nous n'avons toujours pas reçu la réponse des tiers listés ci-dessous : - Hôtels : JORDANIA Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le solde de ces tiers figurant en comptabilité au 31 Décembre 2021 <u>Risque</u> : Exactitude des soldes des comptes fournisseurs Exactitude des dépenses comptabilisées <u>Recommandations</u> : Nous vous invitons à procéder aux relances afin que nous puissions recevoir les réponses dans les meilleurs délais. <u>Commentaires Haut-Commissariat</u> : Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2.12 <u>Classement des pièces comptables</u> Lors de nos travaux, nous avons constaté, dans certains cas, que tous les documents justificatifs (contrats, fiche de présence pour les subventions des techniciens de santé, demande COES) ne sont pas classés au même endroit. Cette situation ne permet pas une meilleure exploitation des classeurs mis à notre disposition et un correct archivage. De plus, l'entité ne dispose pas des documents en version électronique, ce qui peut constituer un risque de pertes de données en cas d'incendie ou sinistre. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat de veiller au classement des documents dans les classeurs et de songer éventuellement à une dématérialisation des pièces comptables. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2.13 <u>Présentation du rapport financier</u> Lors de nos diligences d’audit, l’entité n’a pas mis à notre disposition un rapport financier consolidé sur la période du 30 Juin 2020 au 31 Décembre 2021. Différents rapports nous ont été produits que nous avons dû compiler afin d’avoir une information Cette situation ne permet pas de nous assurer de la correcte présentation et de l’exhaustivité du rapport financier. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au management de transmettre le rapport financier exhaustif sur la période sous revue. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute

Constats, impact et Recommandations	Priorité
2.14 Documents en attente de réception A la date d’émission de cette présente lettre, nous sommes en attente de réception des documents ci-dessous : - PV d’inventaire de caisse décembre 2021 (version électronique) ; - Rapport financier n°8 (version signée) ; - Rapport financier compilé de juin 2020 à décembre 2021. <u>Recommandations :</u> Nous recommandons au Haut-Commissariat de nous transmettre les documents dans les meilleurs délais. <u>Commentaires Haut-Commissariat :</u> Nous en prenons bonne note.	Haute